



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL MARDI 18 JUN 2019 A 20H00

### Etaiet présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, FOUCAULT Isabelle, SALINIER Marie-José,  
TAILLARD Isabelle,  
Messieurs LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel

### Etaiet absents excusés :

Madame LAURENT Rachel donne procuration à Monsieur PROST Jean-Michel  
Madame JOURDET Alexandra donne procuration à Madame CAVALLIN Adeline  
Monsieur FENAUX Éric donne procuration à Monsieur POSTY Alain

**Secrétaire de séance :** Madame SALINIER Marie-José

**Président de séance :** Monsieur MATHIEU Philippe

### APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 3 AVRIL 2019

Le CR est approuvé à l'**unanimité**.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le 20 mars dernier, le PLU a été approuvé. De ce fait, la commune a la possibilité de réinstaurer le DPU.

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité** d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines délimitées au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme.

### AMORTISSEMENTS : BIENS ET DUREES

M. Le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Il est proposé les durées d'amortissements suivantes:

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1 an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

## PLAN DE FINANCEMENT / SUBVENTION FEDER / CHAUFFERIE ECOLE

Le montant global de la facture pour les travaux de la chaufferie est différent du montant indiqué dans la délibération n°2017-05-10 pour prendre en compte :

- 2 avenants (travaux supplémentaires : cheminée et ventilation)
- le contrôle de sécurité (Socotec)
- la maîtrise d'oeuvre

Nouveau plan de financement :

- Cout total de l'opération : 44 456,75 €
- Subvention reçue SYDED : 10 126 €
- Subvention attendue FEDER : 24 000 € (au lieu de 18 113 €)

Le conseil approuve à l'**unanimité** ce nouveau plan de financement

## CONVENTION CAF / CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement du centre d'animation. Ce contrat nous permet de bénéficier de l'aide financière de la CAF.

Le contrat « enfance et jeunesse » en vigueur est arrivé à terme. La reconduction porte sur une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil à l'**unanimité** autorise M. le Maire à signer ce contrat avec la CAF.

## AVANCEMENT ECHELON DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le poste d'adjoint administratif a évolué avec les nouvelles réglementations.

Au cours de l'année 2018, de nouvelles missions ont été ajoutées au poste : responsable de traitements RGPD, PACS, gestion du droit des sols,...

Il est donc proposé un avancement à l'échelon 4 du poste d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** accepte cet avancement.

## CREATION D'UN SERVICE DE GARDES NATURE COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre du projet de mutualisation des services, les communes ont souhaité voir se créer un service de « Gardes nature communautaires » à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération.

Les principales dispositions de cette convention sont les suivantes :

- Objet :  
L'objet de la convention est la mise en commun d'agents appartenant au cadre d'emploi des gardes champêtres agissant dans le cadre du pouvoir de police générale du Maire conformément à l'article L522-2 du Code de la Sécurité Intérieure.
- Durée :  
La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 6 mois.
- Modalités financières :  
L'ensemble des coûts d'investissement et de fonctionnement liés à l'activité de la brigade mobile est pris en charge directement par Pays de Montbéliard Agglomération. La participation de la commune est limitée au versement de son adhésion au service. Le montant de l'adhésion est fonction de la population totale légale de la commune connue au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, étant précisé qu'aucune autre actualisation du coût ne sera appliquée et que l'année 2019 ne donnera pas lieu à cotisation. Notre participation s'élève à 1000 € pour 2020.
- Suivi et évaluation du service :  
Un comité de pilotage sera mis en place afin d'assurer le suivi et l'évaluation du service. Ce comité de pilotage sera composé du Maire de chaque commune adhérente au service ou son représentant et

sera présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération, représenté le cas échéant par l' élu délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**

- ✓ d'adhérer au dispositif de gardes nature communautaires géré par PMA ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer la convention,

## CONVENTION PROMOTION TOURISTIQUE DE CHEMINS DE RANDONNEE

Dans le cadre de la compétence « Promotion du tourisme » et du schéma de développement touristique 217-2021 adopté par le Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération a élaboré un schéma de circuits touristiques afin de permettre la découverte du territoire du Pays de Montbéliard par une pratique de la randonnée pédestre, du VTT et du cyclotourisme, en complémentarité avec les autres modes de déplacements non motorisés.

Les objectifs sont multiples, à savoir :

- assurer un cheminement sécurisé et confortable,
- garantir un balisage de qualité et cohérent à l'échelle de l'agglomération,
- valoriser l'identité et les richesses du Pays de Montbéliard par une signalétique adaptée.

Cette convention a pour but d'autoriser le passage, le balisage et l'entretien de l'itinéraire inscrit dans le schéma de circuits touristiques, et de répartir les missions communales (entretien de l'emprise des chemins) et communautaires (implantation et entretien du balisage, de la signalétique et des équipements de confort).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **10 voix pour et 1 abstention** autorise M. le Maire à signer cette convention.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux de finition du lotissement ont repris : création des trottoirs, de l'accès rue de Dung, pose des enrobés et installation des lampadaires.
- Les travaux concernant l'aménagement de trottoirs rue de Bavans (entre rue Près du Cloître et RD33) et rue de Bart (entre rue des Jardins et lotissement Plateaux du Haut) devraient débuter à l'automne.
- Ecole : Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019 sont de 100 élèves répartis sur 4 classes à deux niveaux.
- **Fermeture du secrétariat de mairie période estivale**
  - Lundi 1<sup>er</sup> juillet,
  - du 15 juillet au 19 juillet inclus
  - du 9 août au 27 août inclus

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.**

Fait à Présentevillers, le 21 JUIN 2019  
*La secrétaire de séance,*  
Marie-José SALINIER